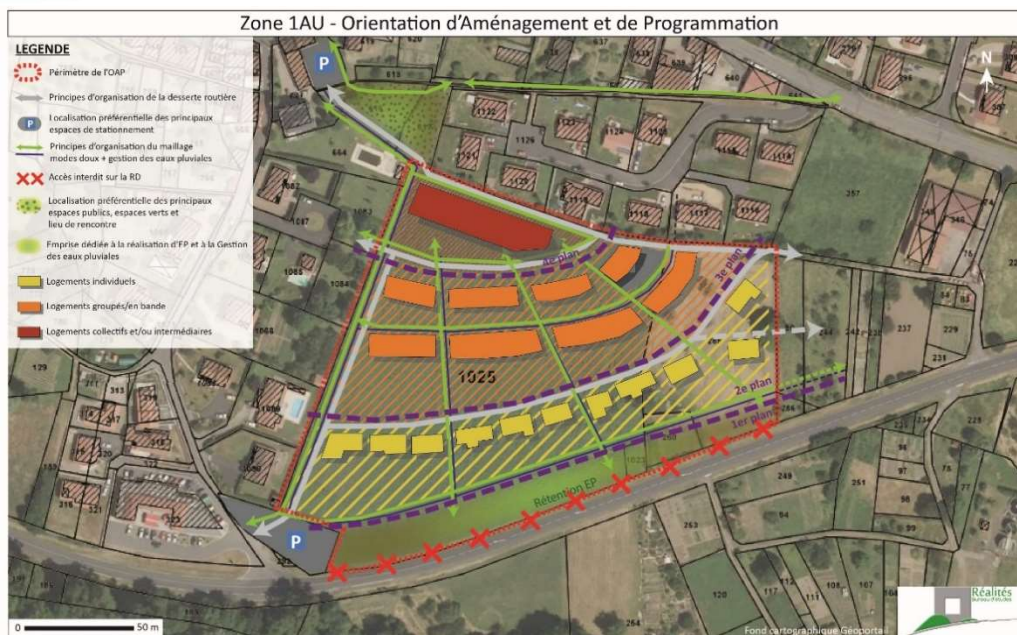


- URBANISME



Révision du P.O.S., Élaboration du P.L.U. La traduction réglementaire de la construction d'un quartier

Commune de Chidrac (63)

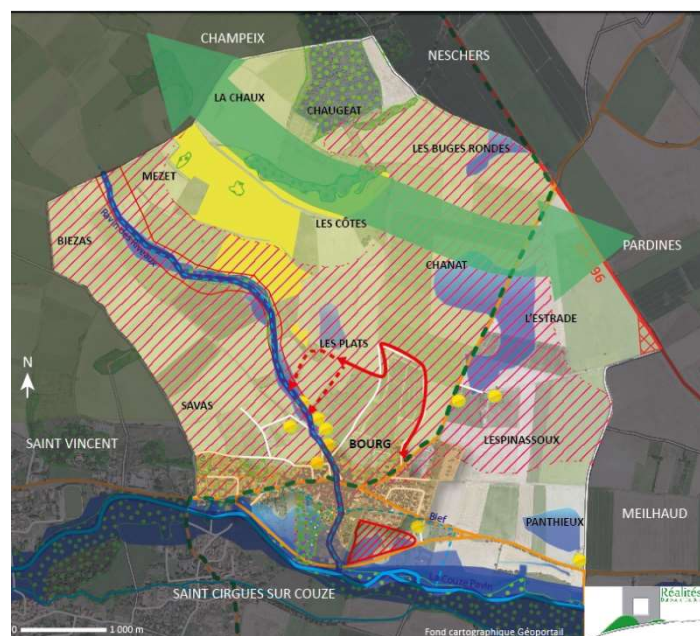
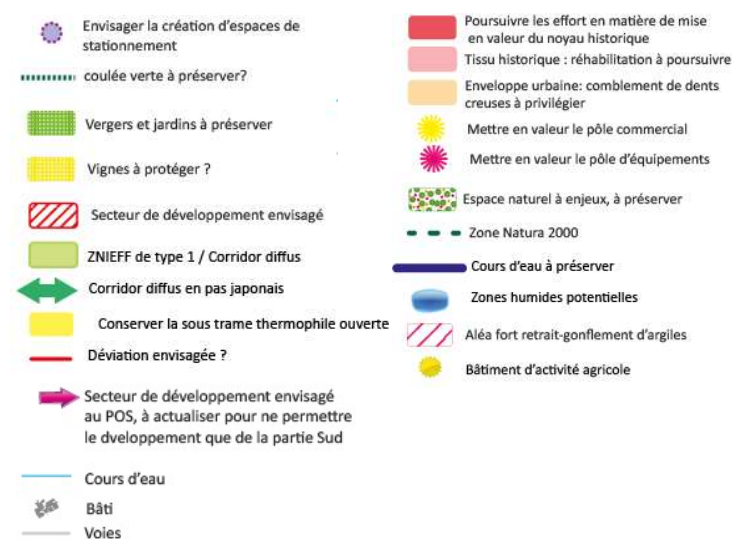
Département : Puy-de-Dôme

Approbation du P.L.U. : 2018

Superficie de la commune : 367 hectares

Population : 468 habitants

L'élaboration du P.L.U. de Chidrac a été menée en tenant des nouvelles dispositions réglementaires :



- Un règlement simple et adapté au contexte communal

- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sans disposition réglementaire afin de retraduire une logique de projet urbain sur une zone à urbaniser de taille conséquente

- Un travail de maillage des différents quartiers, et notamment de la zone à urbaniser avec le centre bourg

- Une volonté de construire une trame verte et bleue dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et de le décliner dans le règlement